

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 057-23 C

#### RD - Budgets primitifs 2023 - Approbation du budget annexe mobilité Objet:

 date de convocation le 10 mars 2023 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 69

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch

Aillon-le-Vieux

Arith Cécile Trahand

Barberaz Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierreton Barby

Bassens Martine Lambert - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges Fric Delhommeau Challes-les-Eaux Josette Rémy

Chambéry Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais -Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori -

Philippe Vuillermet

Corinne Charles - Franck Morat Cognin

Curienne Doucy-en-Bauges Marie Perrier

Ecole Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsy Pierre Duperier La Compôte Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile Dominique Pommat Le Châtelard Vincent Boulnois Le Noyer Philippe Gamen Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines

Jean-Maurice Venturini Montagnole

**Puygros** 

Saint-Alban-Leysse Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph Danielle Romagnoli Saint-Cassin Jocelyne Gougou Sainte-Reine Philippe Ferrari Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sonnaz **Daniel Rochaix** Thoiry Philippe Marin Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz Corine Wolff Vimines

· conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 3

Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

#### **GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - D @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
  à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

### Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 057-23 C

objet RD - Budgets primitifs 2023 - Approbation du budget annexe mobilité

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, présente le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe mobilité.

Le montant du budget primitif 2023 pour le budget annexe mobilité est de 45 992 049,94 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 36 385 279,20 € pour la section de fonctionnement.
- 9 606 770,74 € pour la section d'investissement.

Vu les articles L. 1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 026-23 C du Conseil communautaire du 26 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2023 prenant acte de la transmission du rapport de présentation des comptes administratifs 2022 et des budgets primitifs 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 67 voix Pour, 4 voix Contre et 8 Abstentions :

**Article 1 : approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe mobilité par chapitre, le montant du budget étant fixé comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur** 

Numéro attribué à l'acte : 057-23 C

Objet de l'acte : RD - Budgets primitifs 2023 - Approbation du budget annexe mobilité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 2 -

Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29094H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H29094H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023